

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019  
Délibération n° 2019 - 11**

**11 - Études de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre**

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

**Présents : 76**

M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 18**

M. AFFILE Bertrand (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. SOBCZAK André), M. ROBERT Alain (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 3**

Mme DUPORT Sandrine, Mme HAMEL Rozenn, Mme HOUEL Stéphanie

# Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

## 11 - Études de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre

### Exposé

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018, fixe de nouveaux objectifs en matière de modération de l'usage de la voiture individuelle, de développement des modes actifs, du co-voiturage et du transport collectif.

L'agglomération nantaise souhaite concilier le développement de l'agglomération, la préservation de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire. La Métropole veut se donner les moyens de répondre toujours mieux aux besoins de mobilité, tout en articulant de manière cohérente sa politique de déplacements avec les choix d'aménagement et de développement urbain qu'elle porte pour son territoire.

~~Les études de circulation tous modes contribuent à analyser les problématiques, trouver les meilleures solutions permettant de garantir un fonctionnement circulaire optimum et la sécurité des différents modes.~~

Pour se faire la Métropole se dote donc d'outils prospectifs permettant de simuler les évolutions de la circulation à l'horizon 05-10 ans et d'adapter en permanence l'aménagement de l'espace public et les modalités de gestion de la circulation.

Pour réaliser ces études, il est nécessaire de faire appel à un prestataire qualifié. Le marché à bon de commande actuel arrivera à échéance à l'été 2019. Il est donc nécessaire de relancer une nouvelle procédure concurrentielle. Le nouveau marché prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaires avec des marchés subséquents permettant la réalisation des études préalables nécessaires à la prise de décision.

Chaque étude spécifique donnera lieu à l'adoption d'un programme et d'une enveloppe financière prévisionnelle. Sur cette base, des marchés subséquents seront conclus après l'approbation d'un accord-cadre, soit par délibération, soit par décision du vice-président compte tenu des délégations de compétence accordées par le conseil métropolitain.

Le premier marché subséquent de l'accord cadre sera un marché à bon de commande mono attributaire permettant d'effectuer avec une plus grande réactivité, des expertises circulatoires.

Le montant annuel de ces prestations est estimé à 200 000 € TTC. Cependant, il ne sera pas fixé de montant maximum pour l'accord cadre. La durée envisagée pour cet accord-cadre est de deux ans, renouvelable une fois.

Conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour le choix de prestataires en vue de la réalisation de ces prestations.

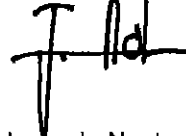
### Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre d'études de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer cet accord-cadre.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Nantes Métropole

Conseil du 08 février 2019

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20190208-2019\_11DC-DE  
Date de télétransmission : 19/02/2019  
Date de réception préfecture : 19/02/2019